



N° OJ : 20

Projet d'Arrêté - Conseil du 02/03/2020**Objet :** HOPE : les acteurs de demain asbl.- Subside : 7.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Considérant que le montant est disponible à l'article 10401/32101 du budget ordinaire 2020;

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a adopté le montant alloué, et qu'il a également, engagé les dépenses relatives à ce subside et autorisé la liquidation du montant sous réserve de l'octroi de ce subside par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 7500,00 EUR à HOPE : les acteurs de demain ASBL pour l'organisation de l'évènement de rencontre des initiatives durables citoyennes.- Article 10401/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :